



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2022-10023

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2022-10-04-00003 - délégation de signature en SPF Tours 1.odt (2 pages) Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-10-04-00003

délégation de signature en SPF Tours 1.odt

**DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU SPFE DE TOURS 1**

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de  
Tours 1

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à :

AKHBARI Sylvie, Inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du SPFE de Tours 1,

LABICHE Etienne, Inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du SPFE de Tours 1,

RAGONNET Guillaume, Inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du SPFE de Tours 1,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 1 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

CAUQUIL Jean-Louis	DALENS Alexandre	FICHTEBERG Frédéric	FREMONDEAU Thierry	LAURENT-DEPALLE Nathalie
REBIC Stéphanie	ROZES Annie	SALAUN Yann		

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire.

A Tours, le 4 octobre 2022

Le comptable, responsable de service  
de la publicité foncière et de l'enregistrement de Tours 1

***Signé***

Gilles BERTEAU